

LA PHILOSOPHIE DE LA FAUTE MORALE DANS LA TRADITION YOMBE. Plaidoyer pour la socialisation de l'homme

par

Alexandre KHUWA NTEDIKA

Doctorant en Philosophie et Assistant, Faculté des Lettres et Sciences Humaines,
Université de Kinshasa

Résumé

La philosophie de la faute morale dans la tradition Yombe est un domaine riche, enrichissant et diversifié. En effet, ce domaine englobe des perspectives propres à une ethnie de la RD Congo. Cependant, il ne peut se comprendre qu'à travers l'existence d'une philosophie authentique, dans la perspective africaine, en l'occurrence dans les coutumes ethniques bantoues, en général, et dans la tradition Yombe, en particulier. De ce fait, l'intérêt majeur de ce travail consiste à plaider pour la pratique des rites Yombe, afin de valoriser la culture bantoue et la reconnaissance d'une philosophie de la faute morale dans cette tradition. Il s'agit de mettre en exergue, la notion de responsabilité individuelle et collective de la faute morale d'autant plus que dans la tradition Yombe, la reconnaissance de la faute morale est considérée comme fondamentale pour le maintien de l'équilibre social et la restauration de l'harmonie au sein de la communauté.

Mots-clés : Faute morale, tradition Yombe, culture africaine, restauration, plaidoyer, socialisation.

Abstract

The philosophy of moral wrongdoing in the Yombe tradition is a rich, enriching and diverse field. Indeed, this field encompasses perspectives specific to an ethnic group in the DR Congo. However, it can only be understood through the existence of an authentic philosophy, from the African perspective, in this case in Bantu ethnic customs, in general, and in the Yombe tradition, in particular. Therefore, the major interest of this work consists of advocating for the practice of Yombe rites, in order to promote Bantu culture and the recognition of a philosophy of moral fault in this tradition. This involves highlighting the notion of individual and collective responsibility for moral fault, especially since in the Yombe tradition, the recognition of moral fault is considered fundamental for maintaining social balance and restoration of harmony within the community.

Keywords: Moral fault, Yombe tradition, African culture, restoration, advocacy, socialization.

INTRODUCTION

D'entrée de jeu, il s'avère indispensable de noter que dans la philosophie de la faute morale, particulièrement parmi les traditions africaines, les rites yombe de réconciliation expriment le désir profond de retrouver l'harmonie perdue et aussi le besoin de réintégrer la jouissance de la vie communautaire.

En effet, cette philosophie de la faute morale nous invite à repenser principalement notre conception de l'éthique, en la réinscrivant dans une perspective résolument communautaire, contrairement une conception individualiste de la responsabilité. Ce faisant, cette philosophie de la faute morale souligne l'importance de la socialisation de l'homme qui lui permet de s'épanouir pleinement et de trouver un équilibre entre ses aspirations individuelles et son appartenance à la communauté.

Comme nous pouvons le constater, à travers la philosophie de la faute morale dans la tradition yombe, il est possible pour l'homme d'acquérir une véritable conscience morale ancrée dans le vécu social propre à une culture.

Dans ce sens, les évêques de la RDC affirment : « *l'Africain a davantage aiguisé la sensibilité de sa conscience devant tout ce qui ternit la dignité de l'homme, image de Dieu. Il considère comme graves le mépris de l'autre, la pratique du racisme et du tribalisme, la paupérisation, la vente et plus encore le don gratuit des produits susceptibles de nuire à de plus pauvres, la corruption, la torture, le détournement des deniers publics, la colonisation sous sa forme brutale ou voilée* »¹.

En effet, la réconciliation et l'approfondissement des liens entre les individus exigent une démarche personnelle et la ferme décision de se repentir, de demander pardon, de recevoir le pardon de l'autre et de ne plus revenir au passé. Il revient au chef de convier ceux qui vivent en tension à se réconcilier. Tel est l'objectif principal des rites yombe de réconciliation.

La démarche méthodologie suivie dans la présente étude est à la fois constructive, réflexive et analytique. Partant des analyses de la situation concrète, nous avons mis à profit l'herméneutique pour bien comprendre et interpréter les différentes lectures.

¹ C.E.Z., *Réconciliation et Pénitence dans la mission de l'Eglise. Contribution de l'Episcopat du Zaïre au Synode romain*, 1983, Kinshasa, Ed. Secrétariat Général de la C.E.Z., 1984, pp. 17-18.

Pour parvenir à l'objectif de notre investigation, qu'il nous soit loisible de présenter à grands traits la charpente de ce travail. En effet, dans la perspective de notre thème, nous présentons la portée des valeurs traditionnelles communautaires comme gages et garanties pouvant aider les membres de ladite communauté, d'identifier le bien-fondé de rites africains de réconciliation, principalement les rites yombe de réconciliation.

I. LA CONCEPTION DE LA FAUTE MORALE DANS LA TRADITION YOMBE

1.1. La valeur fondamentale de la vie

D'aucuns pensent qu'en Afrique, les modes propres d'autosaisie ou d'auto-identification de la faute morale s'exercent en face de la valeur fondamentale qu'est la vie. Les cultures africaines s'accordent sur la valeur centrale et la primauté de l'homme comme personne humaine toujours en relation avec ses semblables et avec Dieu. Protéger la vie, car celle-ci est une valeur qui vient de Dieu, Créateur de tout ce qui existe. L'homme doit respecter la vie, la perpétuer en assumant des liens avec les autres créatures, principalement ses semblables.

Du même coup, la faute morale est perçue comme une aliénation de l'homme, donc de la vie, une flagrante contradiction, une attaque contre sa propre vie, puisque la vie de la communauté est la vie même de l'individu. De plus, la notion de la faute appartient à l'évolution et à l'histoire de la formation sociale. Il y a autant de philosophies qu'il y a de langages culturels de la faute². De ce point de vue, il existe une relation entre la faute morale, causée par un individu et la communauté dans laquelle il appartient d'autant plus que la faute morale est considérée comme une auto-aliénation qui exclut le coupable de la communauté.

Au fait, le problème de la faute morale se pose pour les Yombe chaque fois qu'ils se trouvent en face de violations de normes sociales et des atteintes de la communauté, plutôt que naturellement comme des transgressions individuelles.

1.2. Les rites de réconciliation

Les rites de réconciliation nous offrent une authentique épiphanie de la puissance de la réparation. Ce sont des célébrations de la socialisation de l'homme. Car non seulement ils révèlent plusieurs aspects de l'homme, mais aussi permettent à l'homme de s'épanouir pleinement dans la société. En effet, l'homme est un être social et cosmique. Il est non seulement ouvert à Dieu mais aussi aux autres et au monde. Cet homme rend possible la confluence de tous les êtres dans le grand rythme cosmique. Il est le membre de tout ce qui est³.

Au fond, l'Africain a la conviction d'être humain face à tout ce qui existe. L'esprit communautaire est une valeur fondamentale sans laquelle l'Africain ne peut réellement vivre, ni épanouir ses qualités. Ainsi l'Africain est « *un être avec* »⁴, qui cherche la réconciliation chaque fois qu'il y a fraction de la fraternité résultant d'une faute morale

Pour le pape Jean-Paul II, c'est au sein de la famille que naissent les citoyens, et c'est dans la famille qu'ils font le premier apprentissage des vertus sociales. Celles-ci sont, pour la société, l'âme de sa vie et de son développement⁵.

En Afrique, d'après Nyeme, « *la réconciliation est entendue comme une démarche personnelle et communautaire de fraternisation de tous les termes, de tous les pôles aujourd'hui antagoniques de la personne humaine. Il s'agit de tisser à nouveau la toile rompue, la fraternité éclatée de l'être humain* »⁶.

En fait les rites de réconciliation se présentent, dans leur visée, comme des modalités, des formes de réponses aux problèmes inhérents au pardon et à la réconciliation après une faute à l'égard du prochain ou de Dieu. Ces rites de réconciliation restent soumis aux spécificités spatio-temporelles des traditions culturelles africaines.

² MATANGILA MUSADILA L., *La catégorie de la faute morale chez les Mbala (bantous)*, Paris, Le Harmattan, 2000, p. 26.

³ Cf. BIMWENI KWESHI O., *Discours théologique négro-africain. Problèmes de fondements*, Paris, Présence Africaine, 1981, p. 600.

⁴ Cf. MATUNGULU OTENDE, *Une spiritualité bantu de « être avec » heurts et lueurs d'une communion*, Kinshasa, Saint Paul Afrique, 1991, p. 15. Voir aussi ID., *Pour inculturer l'accueil et la pauvreté en Afrique*, Kinshasa, Saint Paul Afrique, 1989, p. 16 : « cette affirmation se vérifie dans le modus vivendi des bantus que dans les langues véhiculées entre eux ».

⁵ Cf. JEAN-PAUL II, *Exhortation apostolique Familiaris Consortio*, n°42.

⁶ NYEME TESE et MALU NYIMI, « Le péché dans les églises africaines. Fraction de la fraternité humaine », in *CRA* 27-28, 53-56(1993-1994), pp. 491-504.

Quoi qu'il en soit, les rites de réconciliation peuvent être organisés de multiples façons mais leur finalité est quasiment la même : célébrer la vie qui est plus forte que la mort et la destruction. Il y a là pour ainsi dire, une lutte qui « revêt des formes diverses, relatives à tout ce qui peut favoriser, protéger, épanouir la vie, rites de conjuration des mauvais sorts, rite de déliorance, de guérison, de réconciliation, d'harmonisation cosmique, ... »⁷.

Eu égard à ce qui précède, le mot réconciliation indique que la réparation est au bout d'un processus.

En fin, les rites de réconciliation s'expriment dans un langage et constituent un support magnifique non seulement pour régler les rapports des individus entre eux, mais aussi pour renouer la relation des hommes avec Dieu.

Buakasa note à ce sujet que : « les rites, tranche de vie de société, réalité de civilisation, sont du côté du langage : ils sont parole et geste. Il ne s'agit pas de toute parole, de tout geste. Il s'agit de la parole et du geste constitués et institués tels qu'ils peuvent être repris ou reproduits dans des conditions données, déterminées à l'avance, relatives à des points précis d'un temps consacré à un travail dont ils sont précisément si pas toujours le centre d'intérêt, tout au moins un aspect autonome, qui a sa structure propre et ses lois de fonctionnement »⁸.

II. LES RITES YOMBE DE RECONCILIATION

Soulignons tout d'abord que chez les Yombe la notion de la faute morale est liée aux attitudes et aux comportements que l'on adopte non seulement vis-à-vis de Dieu mais aussi et surtout vis-à-vis de son semblable.

En effet, les Yombe s'accordent sur la portée des rites de réconciliation afin de résoudre les différends parmi les membres de la société. C'est dans l'argumentation parémiologique de la culture Yombe qu'une série de questions et de réponses est structurée. Kongo-Muanda commente l'articulation de séquences sentencieuses, qui contribuent à organiser la vie en commun et les relations sociales dans un univers où tout repose sur la transmission d'une sagesse orale⁹. Nous pouvons mentionner entre autres, la constatation et l'insubordination (bubangu) vis-à-vis de Dieu, des ancêtres et des esprits, des parents et des autres supérieurs, l'injure grave (lufingu, dilevo), le mépris (lulenzo), le meurtre, le vol, l'adultère, le viol.

Dans ce sens, la faute morale est essentiellement un manquement à un devoir, la transgression d'une loi, un conflit, une palabre et une dette morale. La faute est fondamentalement la source du mal dans le monde. Elle n'est pas seulement liée à la pensée, elle s'enracine aussi dans la réalité. La faute affaiblit la vie et la détruit, elle supprime l'unité, l'ordre et l'harmonie à la fois entre les hommes, les ancêtres et Dieu ; par-dessus tout, pour les Yombe, Dieu est l'auteur de la loi morale. La société, à travers les parents et les ancêtres, hérite de Dieu cette loi morale pour l'appliquer dans la société et réglementer la vie des individus en vue du bien¹⁰.

L'ensemble des réseaux sociaux, cosmiques et théandriques, constitue pour un Muyombe un moment fort de l'harmonie de ses rapports avec l'autre. Le mauvais sort est souvent compris comme la résultante de la faute dans la structure sociale et cosmique. Au nom de l'harmonie entre l'homme et la communauté, tout déséquilibre de la vie doit être restauré. L'on doit éviter les conflits qui peuvent causer la séparation ou la division parmi les membres de la tribu.

La faute n'a pas seulement une dimension sociale mais aussi théologique. Chez les Yombe, la faute morale est appelée parfois péché, car elle implique la connaissance et la volonté, et elle est catégorisée et hiérarchisée. On peut pécher contre Dieu, contre les parents ou contre les ancêtres en transgressant les interdits. La faute n'est pas seulement un acte extérieur, c'est dire public mais aussi un acte intérieur posé en cachette.

La conscience de la faute morale conduit à la fois à la renaissance et à la reconnaissance de la faute et la volonté du repentir sont une véritable voie de libération personnelle, elle permet aussi le retour dans la communauté. Comme le révèle Mgr Ntedika, « Au point initial de la conversion se situe la prise de conscience d'un malaise. Une sorte d'angoisse saisit celui qui a transgressé les préceptes de Dieu, des ancêtres, des esprits ou de la société il reconnaît qu'il n'a pas bien agi, qu'il n'est pas en règle, et donc que sa vie est en danger »¹¹.

⁷ DORE J. et alii, *Pâques africaines d'aujourd'hui*, Paris, Desclée, 1989, p. 164.

⁸ BUAKASA, « Le projet des rites de réconciliation », in *CRA* 8,16 (1974), p. 91.

⁹ KONGO-MUANDA VISCE P., *Corpus parémique Yombe. Une classification logique*, Paris, Le Harmattan.

¹⁰ Cf. NTEDIKA KONDE, *Rites Yombe de pardon et de réconciliation*, dans P.K.J. RIVINIUS (éd), *Schuld, Sühne und Erlosung*, Saint Augustin bei Bonn, 1983, pp. 172-193.

¹¹ NTEDIKA KONDE, Recension de la thèse de Mgr MBADU KIKHELA, *La réconciliation traditionnelle Yombe. Son expression sacramentelle dans une liturgie africaine. Thèse de doctorat en théologie avec spécialisation en liturgie, Pontificium Institutum liturgicum Anselmianum*, Rome, 1975, p. 282.

La reconnaissance de la faute morale s'exprime par l'aveu qui est aussi un signe de la volonté personnelle, une preuve d'humilité. L'aveu s'accompagne de la volonté de réparation. S'il s'agit de méfaits tels que les querelles de village, le vol de biens, des produits du bétail et de la volaille, les crimes, le meurtre d'un homme, l'adultère, ..., le coupable qui avoue ses torts doit payer des amendes à la personne lésée ou des dommages et intérêts : de l'argent, du vin ou de la boisson une vache, une poule, un porc, ... Celui qui avoue sa faute et qui ne s'acquitte pas de ses dettes est considéré comme un menteur. Selon les cas, le chef peut lui rappeler l'échéance fixée et les amendes exigées lors de la palabre.

En fait, le rôle du chef du clan et celui des grands-pères est de présider les cérémonies culturelles. Ce sont de médiateurs des clans ou des réconciliateurs des familles pendant la palabre. C'est ce que Cheza soutient en ces termes : « *la palabre africaine, en effet, est une méthode de discussion au cours de laquelle les solutions se dégagent progressivement sans qu'aucun des protagonistes ne perde la face* »¹².

Bref, se reconnaître coupable c'est accepter d'être l'objet d'une interpellation. Chez les Yombe, lorsqu'un coupable cherche la réconciliation, il doit se présenter auprès du chef de famille, pour lui faire part de sa faute et de son désir de réconciliation ; selon les cas et les circonstances, il le fera en privé ou devant la communauté assemblée.

Soulignons encore que chez les Yombe, la faute n'est jamais pardonnée sans une démarche. La possibilité du pardon s'offre parfois par simple demande d'excuse en cas des petites fautes. C'est dans cette perspective que la philosophie de la faute morale dans la tradition Yombe peut offrir la possibilité de reconnaître ses torts et de promouvoir des rites de réconciliation dont la finalité est la promotion des échanges fructueux et la résolution des conflits.

De plus, nous relayons et rejoignons la position de Mbonyinkebe, qui a raison d'alléguer que « *le pardon après les séances de réconciliation est vraiment total à tel point qu'on ne comprendrait guère l'idée de rémanence du péché. La sanction dans des circonstances morales n'est habituellement pas indicative mais thérapeutique (...)* »¹³.

De même, l'humilité et l'accueil du pardon sont des vertus indispensables à la fois pour le coupable et pour la personne lésée. Le pardon est l'heureux résultat de la conversion et de la réparation. Ainsi la reconnaissance de la faute est un signe d'humilité qui doit pousser chacune des parties concernées à se dépasser. L'humilité apporte la guérison et la vie au sein d'une communauté, car le sommet même de la vie communautaire est la célébration du pardon¹⁴.

III. UN EXEMPLE DE RITE YOMBE DE RECONCILIATION : CONFLIT ENTRE LES MEMBRES D'UN MEME CLAN

De prime abord, soulignons que la culture Yombe nous présente une richesse inestimable des rites selon qu'il s'agit d'une faute contre Dieu, contre les ancêtres ou d'une offense contre ses parents, contre un membre du clan, ... Nous trouvons entre autres, le rite de pardon pour un serment illicite, le rite d'apaisement d'un fétiche ou d'un esprit, le rite de réconciliation d'un enfant avec son père, le rite de réconciliation entre les membres d'un même clan, ... Sur ce, nous nous limitons au rite de réconciliation entre les membres d'un même clan comme exemple.

En effet, la pratique de rites de réconciliation est un plaidoyer pour la reconnaissance des torts, la prise de responsabilité et la résolution pacifique des conflits au sein d'une communauté.

En cas de conflit entre deux frères d'une même famille, on cherche à arranger le problème en communauté, car dit-on le linge sale se lave en famille. En vertu de la solidarité clanique africaine, tout le monde doit veiller à la bonne transmission, à la conversation et à l'épanouissement de la vie reçue des ancêtres communs. Il n'est permis à personne d'entretenir des inimités entre frères, ni de garder rancune ou de vivre dans la tension

Concrètement c'est autour du chef de village, entouré des membres de la famille que le rite de la réconciliation s'accomplit. Ce qui est important c'est la volonté de tous et de chacun de se rencontrer. Selon les cas, l'une des parties en conflit peut trouver le chef de famille ou du clan en lui signifiant qu'il y a tension entre lui et son frère avec toutes les conséquences du conflit : injures, mécontentes, haine, ... Le chef de famille cherche à convoquer les deux parties pour les écouter. Le coupable doit avouer sa faute. Après l'aveu et la

¹² ID., *Qui est le fondateur de la loi morale : Dieu et/ou les ancêtres ?* dans P.K.J. RIVINIUS

¹³ MBONYINKEBE, « Brèves réflexions sur la conception traditionnelle du péché en Afrique Centrale », in *CRA* 8, 16(1974), p. 163

¹⁴ CHEZA, « Vers le synode continental africain », in *Cahier thématique de la revue Les Nouvelles Rationalités Africaines*, 4, 14(1989), p. 14.

confession de sa faute, le chef ainsi que les autres membres du clan poseront un certain nombre de questions et donnent des conseils tout en prescrivant les amendes symboliques à payer afin de normaliser la situation.

A en croire Ricoeur, il faut compléter le symbolisme du péché par celui de la rédemption ; car le péché exprime une opposition du vouloir humain à la volonté sainte, une déviation par rapport à la voie droite, une situation d'égarement, de perte dans laquelle se trouve le pécheur.¹⁵

Il s'avère indispensable de noter qu'à ce stade, le coupable payera autant, fera ceci ou cela à la personne lésée, comme réparation et satisfaction. Aux chefs présents, il donnera ceci ou cela comme honoraires, pour leur témoignage, pour leur service. En outre, sinon chacun des pénitents, du moins le coupable, doit offrir une ou plusieurs bêtes (poules, chèvres, porcs ou autres), du vin de palme, de la bière ou une autre boisson de circonstance : tout cela afin de manger et de boire ensemble.

Cette cérémonie marque la communion des frères séparés, mais le coupable doit concrétiser ce qui est prescrit, si pas en entier, du moins pour une bonne part, avec la promesse de payer le reste dans un délai déterminé. Au fond, c'est la réconciliation effectuée par les témoins qui unit les deux parties. Pour entrer en relation avec les autres êtres, le Yombe recourt très souvent à certains moyens, notamment la fraternité clanique, la relation qui le lie à ses semblables et la fraternité cosmique, c'est-à-dire la relation qui le lie avec l'univers.

Par ailleurs, cette cérémonie n'est pas une séance de tribunal, mais une réparation dans les sens où chacun de bon gré fait son aveu. C'est pourquoi la cérémonie s'achève par une fête : tout le monde est dans la joie, on mange, on danse, on chante.

A ce sujet, Mgr Ntedika note encore que : « toute l'assemblée applaudit (*Babonso babundidi makuku*). Le battement des mains est signe d'approbation, de félicitations, d'action de grâces entre frères, et donc de l'unité et de la paix claniques. En battant ainsi les mains, les assistants manifestent qu'ils ne sont pas de simples spectateurs, mais des témoins intéressés »¹⁶.

CONCLUSION

Somme toute, la philosophie de la faute morale dans la tradition yombe est saisie ici à partir de l'expression des rites de réconciliation. En effet, la tradition philosophique yombe présente une vision nuancée et complexe de la faute morale comme un phénomène essentiellement social, ancré dans les relations et les dynamiques de groupe. De la sorte, chaque fois que les Yombe constatent le désordre dans un monde où, pourtant, l'Être suprême a tout ordonné d'une main paternelle et prévenante, ils font allusion à la faute morale de ses membres dont la gravité est évaluée par rapport aux personnes lésées. Plus largement, la faute morale est un acte qui brise l'harmonie cosmique et rompt l'équilibre classique, c'est une fraction de la fraternité cosmo-théandrique de l'homme qui engendre des conséquences chez l'homme et dans la société. En effet, la fraction peut être un coup ou une blessure du corps mais aussi la pollution de la nature, l'érosion du milieu, l'injustice sociale et l'oppression politique, la névrose de l'esprit ou la désobéissance explicite à Dieu.

Ainsi existe-t-il des lieux culturels où s'exprime la réconciliation. Les rites Yombe de réconciliation nous ont servi d'illustration pour bien comprendre le bien-fondé de la réparation d'autant plus que la faute n'est pas seulement l'apanage de l'individu fautif, mais engage toute la communauté dans un processus de résolution et de réparation. Pour ce faire, la tradition yombe souligne la portée principale de la socialisation de l'homme, qui réintègre la vie communautaire après la réparation. Aussi, l'homme est-il un être intrinsèquement social dont l'identité et la moralité se construisent à travers ses interactions avec les autres.

Partant du paradigme d'un rite yombe de réconciliation, nous avons compris que la réparation est plus forte que la faute. La socialisation est l'heureux résultat de la conversion et de la réparation. Comme nous pouvons le constater, l'être humain n'est pas une monade autonome, il apprend à se connaître, à développer un sens de responsabilité et à s'inscrire dans un système de normes partagées.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

¹⁵ Cf. P. RICOEUR, *Finitude et Culpabilité*, t. II. *La symbolique du mal*, Paris, Aubier-Montaigne, 1960, p. 73.

¹⁶ Cf. KABASELE LUMBALA, *Liturgie africaine, l'Église, l'enjeu culturel, ecclésial et théologique*, Kinshasa, Saint Paul Afrique, 1996, p. 107.

- BIMWENYI KWESHI O., *Discours théologique négro-africain. Problèmes de fondements*, Paris, Présence Africaine, 1981.
- BUAKASA, « Le projet des rites de réconciliation », in *CRA* 8,16, 1974.
- C.E.Z., *Réconciliation et Pénitence dans la mission de l'Eglise. Contribution de l'Episcopat du Zaïre au synode romain*, 1983, Kinshasa, Ed. Secrétariat Général de la C.E.Z., 1984.
- CHEZA, « Vers le synode continental africain », in *Cahier thématique de la revue Les Nouvelles Rationalités Africaines*, 4, 14, 1989.
- DORE J. et alii, *Pâques africaines d'aujourd'hui*, Paris, Desclée, 1989.
- KABASELE LUMBALA, *Liturgie africaine, l'Eglise, l'enjeu culturel, ecclésial et théologique*, Kinshasa, Saint Paul Afrique, 1996.
- MATANGILA MUSADILA L., *La catégorie de la faute morale chez les mbala (bantous)*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- MATUNGULU OTENDE, *Une spiritualité bantou de « être avec » heurts et lueurs d'une communion*, Kinshasa, Saint Paul Afrique, 1991.
- MBADU KIKHELA Mgr, *La réconciliation traditionnelle Yombe. Son expression sacramentelle dans une liturgie africaine. Thèse de doctorat en théologie avec spécialisation en liturgie*, Pontificium Institutum liturgicum Anselmianum, Rome, 1975.
- MBONYINKEBE, « Brèves réflexions sur la conception traditionnelle du péché en Afrique Centrale », in *CRA* 8, 16, 1974.
- NTEDIKA KONDE, *Rites Yombe de pardon et de réconciliation*, dans P.K.J. RIVINIUS (éd), *Schuld, Suhne und Erlosung*, Saint Augustin bei Bonn, 1983.
- NYEME TESE et MALU NYIMI, « Le péché dans les églises africaines. Fraction de la fraternité humaine », in *CRA* 27-28, 53-56, 1993-1994.
- RICOEUR P., *Finitude et Culpabilité*, t. II. *La symbolique du mal*, Paris, Aubier-Montaigne, 1960.
- TSHIAMALENGA NTUMBA, « La philosophie de la faute dans la tradition luba », in *CRA* 8, 16, 1974.
- VANIER J., *La communauté lieu de pardon et de la fête*, Paris, Fleurus/Bellarmin, 1979.